

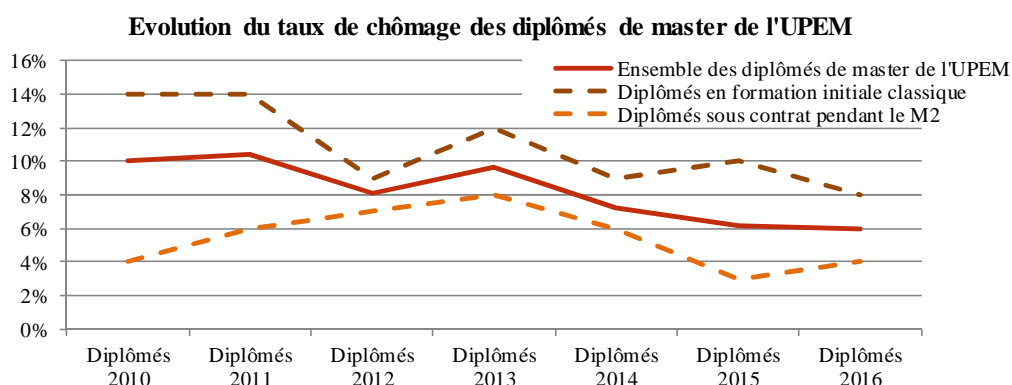
Master 2016 : le taux de chômage continue de baisser

Trente mois après l'obtention de leur master en 2016, les diplômés connaissent un taux de chômage faible, confirmant la tendance à la baisse observée depuis plusieurs années. De surcroît, leurs conditions d'emploi sont identiques à celles des promotions précédentes. Les diplômés de Sciences et technologies connaissent les meilleures conditions d'insertion, notamment parce qu'ils s'insèrent en entreprise. A l'inverse, les débouchés des diplômés de Sciences humaines et sociales se situent plus fréquemment dans le secteur public ou associatif ; mais quand ils sont recrutés en entreprise, leurs conditions d'emploi sont similaires à leurs camarades de Sciences et technologie. Les apprentis pendant le master s'insèrent plus rapidement, notamment parce qu'ils ont plus souvent été recrutés dans leur entreprise de formation.

Chômage faible 30 mois après le master

A l'issue de l'année universitaire 2015-2016, 1 231 étudiants ont obtenu un master dans le cadre de la formation initiale à l'UPEM. Trente mois après l'obtention de leur master, 84 % des diplômés sont en emploi. Le taux de chômage est de 6 %, ce qui confirme la tendance à la baisse déjà observée. De plus, le taux de chômage des diplômés de master de l'UPEM reste en deçà du taux régional (8 % au dernier trimestre 2018 - INSEE) comme du taux de chômage de l'ensemble des diplômés du supérieur sortis de formation quatre ans auparavant (9 % - Enquête emploi INSEE).

Les apprentis pendant le master sont deux fois moins souvent au chômage que les diplômés de formation initiale classique (4 % contre 8 %). Toutefois, le taux de chômage des diplômés en formation initiale classique ne cesse de décroître (- 2 points par rapport aux diplômés 2015) et connaît son seuil le plus bas depuis la promotion diplômée en 2010.



Source : Enquête insertion des diplômés 2016 de master, 2019

Situation 30 mois après l'obtention du master

	Effectif*	Sur le marché de l'emploi		En études	Inactif	Total
		En emploi	En recherche d'emploi			
Arts, lettres, langues	59	80%	7%	12%	2%	100%
Droit, économie, gestion	214	86%	6%	3%	5%	100%
Sciences et technologies	336	83%	4%	12%	2%	100%
Sciences humaines et sociales	232	85%	7%	5%	3%	100%
Ensemble des diplômés 2016	841	84%	5%	8%	3%	100%
Ensemble des diplômés 2015	743	87%	6%	6%	1%	100%

*Hors étudiants ayant validé un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master après 2016

Source : Enquête insertion des diplômés 2016 de master, 2019

Trente mois après l'obtention de leur master, les diplômés 2016 sont moins présents sur le marché de l'emploi que leurs aînés de 2015 (89 % contre 93 %). En effet, 8 % sont en études, dont les deux tiers sont en thèse depuis l'obtention du master. Et 3 % sont inactifs, principalement en voyage. Les diplômés des masters de Droit, économie, gestion se distinguent : par rapport à la promotion précédente, ils sont plus souvent inactifs (+ 4 points contre + 1 point pour les autres domaines).

En décembre 2017, soit environ dix-huit mois après l'obtention du diplôme, le taux de chômage des diplômés de master est aussi en baisse et s'élevait à 10 %. Parmi eux, seule une minorité était aussi à la recherche d'un emploi en décembre 2018, soit 2 % des diplômés.

De plus, dix-huit mois après l'obtention du master, apprentis et non apprentis sont au chômage dans la même mesure. Finalement, c'est donc plus tard que les situations se différencient puisqu'à trente mois, les apprentis sont moins souvent au chômage.

Méthodologie

Cette étude porte sur l'insertion professionnelle des diplômés de master en formation initiale de l'UPEM en 2016. Les diplômés inscrits sous le régime de la formation continue pendant leur deuxième année de master ont un parcours professionnel relevant plutôt de l'évolution de carrière et ont par conséquent été retirés de l'étude. Compte tenu de leurs particularités, les diplômés des masters MEEF ont, pour leur part, été retirés de l'analyse. En effet, ces diplômés ne sont pas confrontés aux mêmes problématiques d'insertion que les autres puisque tous étaient stagiaires de la fonction publique pendant leur deuxième année de master, et la grande majorité a été titularisée dès l'obtention du diplôme.

Parmi les 1 231 diplômés de formation initiale hors master MEEF:

- Le parcours de 24 étudiants (soit 2 % des diplômés) a pu être reconstitué à partir des informations contenues dans les bases de données administratives et pédagogiques (Apogée) de l'UPEM et de la COMUE Paris-Est : 20 étudiants se sont inscrits trois années consécutives et 4 étudiants ont obtenu un diplôme de niveau équivalent ou supérieur au master après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2016.

- 1 202 étudiants ont été contactés entre janvier et février 2019 afin d'évaluer leur parcours depuis l'obtention de leur master et d'analyser leur situation professionnelle au 1^{er} décembre 2018 (soit en moyenne 30 mois après l'obtention du master). 880 personnes ont participé à l'enquête : 82 % par téléphone et 18 % en ligne. Le taux de réponse à l'enquête s'élève à 71 %. En définitive, le parcours de 73 % des diplômés de master a pu être retracé.

Les indicateurs d'insertion portent sur les diplômés n'ayant pas validé de diplômes de niveau équivalent ou supérieur après l'obtention de leur master à l'UPEM en 2016. Or, 7 % des diplômés ont validé un second titre de niveau I : pour ces diplômés, nous faisons l'hypothèse que leur insertion est liée à l'obtention de ce dernier diplôme.

80 % occupent des emplois stables

Trente mois après l'obtention de leur master, huit diplômés sur dix occupent des emplois à durée indéterminée. Un quart des diplômés qui n'occupent pas des emplois stables connaissent des situations précaires¹ ; ceux-ci représentent 4 % des diplômés en emploi. De plus, quelques diplômés (4 %) exercent à leur compte : il s'agit le plus souvent de diplômés travaillant dans le secteur de la communication, des arts graphiques ou encore du développement informatique.

Selon la nomenclature des PCS de l'INSEE, 81 % des diplômés occupent des emplois de niveau cadres et 16 % appartiennent aux professions intermédiaires. La quasi totalité des diplômés exercent à temps complet. L'Ile-de-France concentre la majorité des emplois (80 %) ; ils sont une minorité à travailler à l'étranger (6 %). Enfin, les diplômés perçoivent en moyenne un salaire net mensuel de 2 254 euros.

Les conditions d'emploi des diplômés de master sont stables dans le temps : trente mois après l'obtention du master, les diplômés occupent des emplois durables, qualifiés et rémunérés dans la même mesure que leurs aînés.

Meilleures conditions d'emplois pour les diplômés qui s'insèrent dans le secteur privé

Les conditions d'emplois sont en partie liées aux types de structures dans lesquelles les diplômés exercent leur emploi. Or ceux-ci sont différenciés selon le domaine d'études. Ainsi, la plupart des diplômés de master relevant des Sciences et technologie ou de Droit, économie, gestion travaillent dans le secteur privé (89 %). En revanche, pour les diplômés issus des domaines des Arts, lettres, langues et Sciences humaines et sociales, les types de structure sont plus diversifiés : 62 % exercent dans le secteur privé mais 23 % travaillent dans le secteur public et 9 % au sein d'une association. In fine, si les caractéristiques des emplois varient selon les domaines, c'est en raison de l'insertion différenciée selon les secteurs des débouchés.

¹ Les emplois dits précaires regroupent les CDD d'une durée inférieure ou égale à 6 mois, contrats d'intérim, vacations horaires et intermittences du spectacle.

Caractéristiques des emplois occupés 30 mois après l'obtention du master

	Type d'employeur			% Emploi stable	% PCS cadre	Salaire à 30 mois*
	Entreprise privé	Secteur public	Autre			
Arts, lettres, langues	75%	13%	13%	64%	51%	1 992 €
Droit, économie, gestion	82%	5%	13%	87%	75%	2 212 €
Sciences et technologies	89%	8%	3%	86%	89%	2 453 €
Sciences humaines et sociales	60%	25%	15%	69%	81%	2 046 €
Ensemble	78%	12%	10%	80%	81%	2 254 €

* Parmi les salariés en France à temps complet

Source : Enquête insertion des diplômés 2016 de master, 2019.

- Les diplômés de Sciences et technologies sont, pour la plupart, recrutés au sein d'entreprises privées (89 %). Ils accèdent rapidement à l'emploi (3,5 mois en moyenne). De surcroît, trente mois après l'obtention de leur master, ils connaissent les conditions d'emplois les plus favorables. Ils signent très majoritairement des CDI et occupent fréquemment des emplois de niveau cadre. Enfin, les diplômés de Sciences et technologie perçoivent les rémunérations les plus hautes (2 453 euros en moyenne).

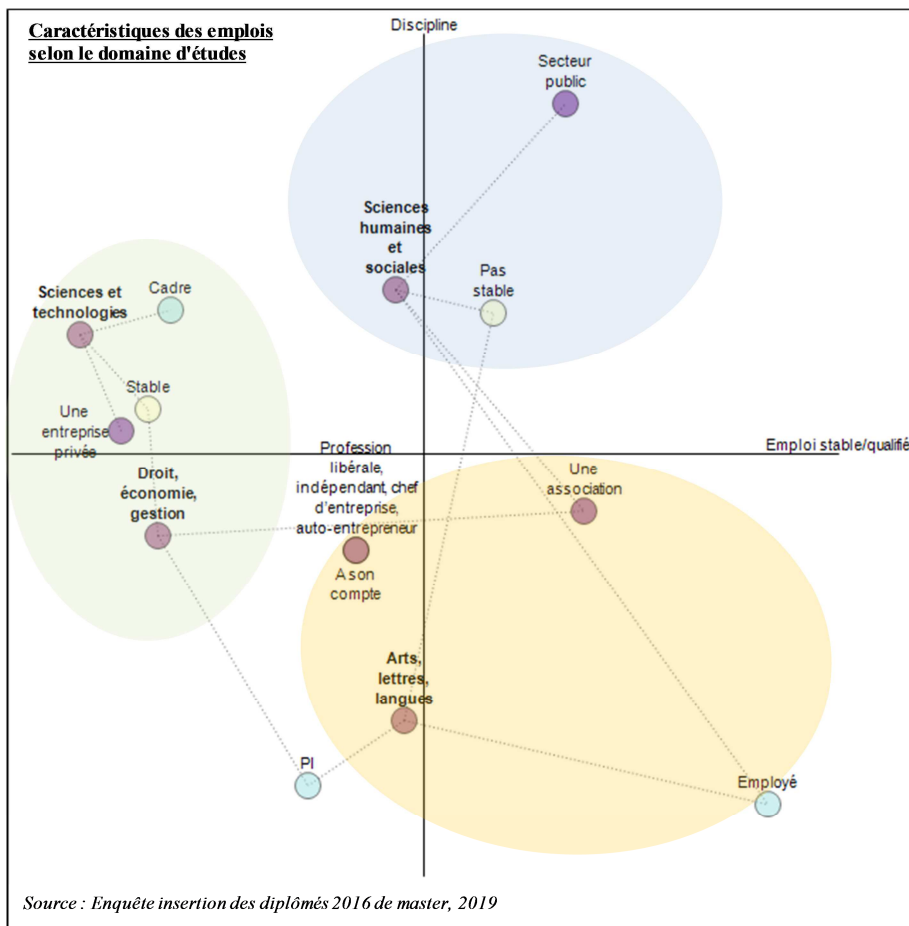
- Les diplômés de Droit, économie, gestion connaissent des conditions d'emplois relativement proches de celles des diplômés de Sciences et technologies. Et comme eux, ils accèdent rapidement à l'emploi (3,5 mois). Ils exercent le plus souvent au sein d'entreprises privées (82 %) mais aussi dans le secteur associatif (10 %). Si les diplômés du domaine occupent des emplois stables dans la même mesure que les diplômés de Sciences et technologie, leurs emplois sont en revanche moins souvent de niveau cadre (75 % contre 89 %). Enfin, ils perçoivent des salaires moins élevés (2 212 euros), mais qui restent supérieurs à celui des diplômés des deux autres domaines (+ 175 euros en moyenne).

- Les diplômés du domaine Sciences humaines et sociales trouvent leurs débouchés plus souvent que les autres dans le secteur public (25 % contre 7 % en moyenne). Et ils mettent en moyenne plus de temps pour accéder à leur premier emploi (5,0 mois contre 3,6 mois). Trente mois après le diplôme, huit sur dix occupent des emplois de niveau cadre. En revanche, leurs emplois sont moins stables (sept sur dix). Mais il ne s'agit pas pour autant d'emplois précaires puisque pour 87 % d'entre eux, les contrats sont signés pour une durée supérieure à six mois. Enfin, les diplômés de Sciences humaines et sociales perçoivent une rémunération inférieure à celle des diplômés de Sciences et technologies et de Droit, économie, gestion (2 031 euros).

Ces conditions d'emplois moins favorables sont liées au secteur des débouchés. En effet, quand ils s'insèrent dans le secteur privé, les diplômés de Sciences humaines et sociales occupent des emplois stables et de niveau cadre dans la même mesure que leurs homologues qui s'insèrent dans le secteur privé. Et les diplômés de Sciences humaines et sociales qui s'insèrent dans le

secteur public connaissent les mêmes conditions d'emplois que les diplômés des autres domaines qui s'insèrent dans le secteur public ; la moindre stabilité des emplois dans le secteur public est en partie liée au mode de recrutement particulier dans le secteur (aléa des ouvertures de concours, moindre développement des CDI, etc.).

- Les diplômés des masters Arts, lettres, langues connaissent des conditions d'emplois moins favorables au regard des indicateurs mobilisés : ils occupent à la fois des emplois moins stables (64 %) et moins fréquemment de niveau cadre selon la nomenclature de l'INSEE (51 %) ; la moitié des diplômés du domaine occupent des emplois de niveau intermédiaire ou employé. Ces conditions d'emplois reflètent des difficultés de recrutement. D'ailleurs plus du quart des diplômés d'Arts, lettres, langues estiment que leur emploi ne correspond pas à leur niveau d'études (contre un sur dix dans les autres domaines).



Meilleure insertion pour les diplômés recrutés à la suite du stage/apprentissage

La quasi-totalité des diplômés (95 %) ont connu une expérience professionnelle au cours de leur deuxième année de master : 50 % ont réalisé un stage, 40 % étaient inscrits dans le cadre d'un contrat d'apprentissage et 5 % d'un contrat de professionnalisation.

Logiquement les diplômés recrutés à l'issue de leur expérience professionnelle s'insèrent plus vite que les autres (1,5 mois contre 5,4 mois en moyenne). Lorsqu'ils ont été recrutés dans leur structure d'accueil, apprentis et stagiaire de formation initiale classique ont un temps d'accès à l'emploi similaire. D'ailleurs, c'est aussi le cas lorsque cette expérience professionnelle ne s'est pas concrétisée par une embauche.

Temps d'accès à l'emploi selon l'expérience réalisée ou non en M2

	Recrutés dans la structure d'accueil	Non recrutés dans la structure d'accueil	Ensemble
Etudiants sous contrat	1,2	5,3	3,8
Stagiaires de formation initiale classique	1,7	5,5	4,1
Pas de stage			5,3
Ensemble	1,5	5,4	4,0

Source : Enquête insertion des diplômés 2016 de master, 2019.

Quand ils ont été recrutés à la suite de leur stage ou apprentissage, peu d'écart existe dans les caractéristiques du premier emploi entre apprentis et stagiaires de formation initiale classique. Toutefois, lorsqu'ils n'ont pas été recrutés dans leur structure d'accueil, les apprentis s'insèrent dans de meilleures conditions que les stagiaires de formation initiale : ils occupent des premiers emplois plus stables et plus souvent de niveau cadre.

Finalement, si les apprentis connaissent globalement des conditions d'emplois plus favorables, c'est notamment parce qu'ils sont plus souvent recrutés dans leur structure d'accueil que les stagiaires de formation initiale classique (35 % contre 28 %). Toutefois, trente mois après l'obtention du master, les écarts se creusent et les apprentis sont avantagés : ils occupent des emplois plus qualifiés que les stagiaires de formation initiale classique, et d'autant plus quand ils ont été recrutés à la suite de leur apprentissage.

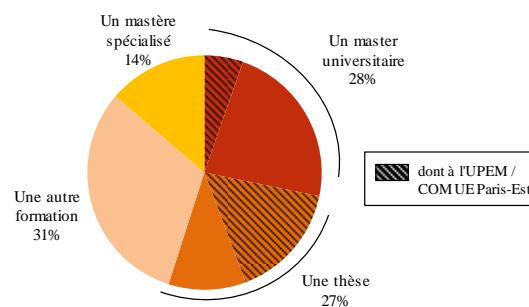
Autant de poursuite d'études en thèse qu'en master

Immédiatement après l'obtention de leur master en 2016, 14 % des diplômés s'inscrivent dans une formation. Toutefois, les diplômés de Droit, économie, gestion poursuivent deux fois moins souvent leurs études que les autres (7 %). Quand ils poursuivent leurs études, les diplômés sont aussi nombreux à s'inscrire en thèse qu'à s'engager dans un second master (un quart chacun). Quand ils choisissent un master, ils sont peu nombreux à se réinscrire à l'UPEM (20 %). Il s'agit majoritairement de masters disciplinaires (a contrario des masters MEEF), intégrés en deuxième année. Pour leur part, les poursuivants en thèse s'inscrivent souvent à la COMUE Université Paris-Est (60 %). Parmi les autres poursuites d'études, 14 % s'orientent vers un mastère spécialisé, le plus souvent préparé au sein d'une école d'ingénieur. Enfin, une minorité prépare les concours de la Fonction publique, des formations en langues ou d'autres formations spécialisées.

Quelques étudiants (5 %) qui ne s'étaient pas réinscrits immédiatement après le master ont finalement repris leurs études, le plus souvent après une année d'interruption. Les reprises d'études sont variées : 30 % en master, 16 % en thèse, 9 % en mastère spécialisée et 45 % dans d'autres types de formation.

En définitive, trente mois après le diplôme, 19 % des diplômés de master se sont réinscrits dans une formation. Parmi eux, 36 % ont déjà validé un diplôme supérieur ou équivalent au master. Quant aux autres, les deux tiers sont encore en études, dont 38 % en thèse.

Poursuite d'études l'année suivant l'obtention du master



Source : Enquête d'insertion des diplômés 2016 de master, 2019

Pour aller plus loin

GAUTIER Cécile

Bonne insertion des diplômés de master 2015

Université Paris-Est Marne-la-Vallée, OFIPE résultat n°165, avril 2018.

INSEE

Formations et emploi - L'insertion des jeunes

INSEE, INSEE Références, Édition 2018, juillet 2018.